

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

No : **R-4169-2021, phase 1**

Énergir s.e.c.

(ci-après le «Distributeur Énergir»)

et

Hydro-Québec

(ci-après le «Distributeur HQD»)

Demanderesses

et

**Groupe de recommandations et
d'actions pour un meilleur
environnement (GRAME)**

Intéressé

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

*Demande relative aux mesures de soutien
à la décarbonation du chauffage des bâtiments*

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Nature de l'intérêt et représentativité

1. Le 16 septembre 2021, les demanderesses déposaient à la Régie de l'énergie une demande conjointe d'approbation relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments ;
2. Dans sa décision procédurale D-2021-125, datée du 29 septembre 2021, la Régie convoquait une audience publique et donnait instruction à toute personne intéressée à participer à la demande R-4169-2021 de faire parvenir leur demande d'intervention d'ici le 8 octobre 2021 ;

3. À titre d'intervenant et dans une optique d'intérêt public, le GRAME souhaite contribuer à l'examen de la phase 1 de la demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments afin de s'assurer que les mesures qui seront approuvées dans le secteur résidentiel intègrent le mieux possible les politiques énergétiques et préoccupations actuelles en matière de développement durable, incluant les préoccupations économiques, sociales et environnementales énoncées par le gouvernement dans le décret 874-2021 ;

4. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 1989 et compte une centaine de membres en règle ;

5. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à plusieurs groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre et siègent à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG ;

6. Parallèlement, le GRAME est impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à la protection de l'environnement, menant plusieurs projets en ce sens dont l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à Montréal ;

7. Le GRAME est également co-éditeur, avec les Éditions Multi-Mondes, de l'ouvrage intitulé : « L'autre écologie. Économie, transport et urbanisme : une perspective macroécologique » et du récent ouvrage intitulé : « Énergies renouvelables. Mythes et obstacles : De la réhabilitation de l'hydroélectricité au développement énergétique durable. » ;

8. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'offrir une perspective différente et d'intégrer des préoccupations de développement durable aux délibérations, notamment par la prise en compte des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution d'électricité et de gaz naturel;

9. Dans le présent dossier, l'intérêt du GRAME vise à assurer le respect des considérations environnementales et des principes de développement durable dans la prise de décisions portant sur la demande relative à l'approbation de la phase 1 du présent dossier ;

II. Motifs à l'appui de l'intervention, enjeux abordés et conclusions recherchées

10. Le GRAME a participé à l'étude des dossiers tarifaires R-3492-2002, R-3541-2004, R-3579-2005, R-3610-2006, R-3644-2007, R-3677-2008, R-3708-2009, R-3740-2010, R-3776-2011 et R-3814-2012, R-3854-2013, R-3905-2014, R-3933-2015, R-4011-2017 et R-4057-2018 et R-4100-2019 du Distributeur HQD;

11. Le GRAME a également participé à l'études des dossiers tarifaires R-3596-2006, R-3630-2007, R-3662-2008, R-3690-2009, R-3720-2010, R-3752-2011, R-3809-2012, R-3837-2013, R-3879-2014, R-3979-2016, R-3987-2016, R-4018-2017, R-4076-2018, R-4119-2020 et R-4151-2021 du Distributeur Énergir ;

12. Le GRAME souhaite cibler son intervention sur les enjeux suivants, lesquels sont détaillés dans la liste des sujets déposée en annexe de la présente demande :

- I. Reconnaissance d'un principe général de contribution pour la réduction des GES : Décret D-874-2021 / Équilibre de l'impact tarifaire entre les distributeurs ;

-II. Contribution pour la réduction des GES : Entente entre les distributeurs et calcul de la compensation ;

-III. Contribution pour la réduction des GES : Comparaison des factures énergétiques des cas types et détermination de la compensation ;

-IV. Mesures de soutien à la biénergie : Subventions requises et modifications aux *Conditions de service* d'HQD ;

-V. L'Offre biénergie pour la clientèle résidentielle : modifications à l'article 15.2.4 des *Conditions de service et Tarif* d'Énergir ;

III. Présentation de la preuve et argumentation

13. Le GRAME entend participer à l'analyse de la preuve déposée et aux autres étapes procédurales portant sur la phase 1 de la *Demande relative aux mesures de soutien à la décarbonation du chauffage des bâtiments* ;

14. Pour la présente cause, le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement, qui détient un baccalauréat en administration des affaires des HEC de même qu'une maîtrise en sciences de l'environnement, ainsi qu'une formation de l'Université de Sherbrooke en vérification environnementale ;

15. Le GRAME compte également sur la collaboration, à titre d'analyste interne, de monsieur Billal Tabaichount, chargé de projet et analyste au GRAME, qui détient un baccalauréat et une maîtrise en sciences économiques (Université du Québec à Montréal), ainsi qu'une maîtrise en sciences de l'environnement (Universitat Autònoma de Barcelona) ;

IV. Frais, budget prévisionnel et communications

16. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la phase 1 de la présente demande ;

17. Conformément aux instructions de la Régie de l'énergie émises dans sa décision procédurale D-2021-125, le budget de participation du GRAME est déposé en annexe de la présente demande d'intervention ;

18. Aux fins de communications, le GRAME apprécierait que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie à la directrice du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

3090, boul. le Carrefour, suite 200,

Laval, Québec, H7T 2J7

Téléphone : 450-687-5055, poste 226 ; Télécopieur : 450-687-8181

Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca

Catherine Houbart, directrice

Groupe de recommandations et d'actions pour un meilleur environnement (GRAME)

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Québec H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205

Courriel : catherine@game.org

19. Le GRAME soumet que sa participation sera utile et pertinente à l'examen des enjeux de la phase 1 du dossier R-4169-2021 ;

20. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME pour la phase 1 de la demande R-4169-2021.

Le 7 octobre 2021

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, Avocate

3090, boul. le Carrefour, suite 200,

Laval, Québec, H7T 2J7

Tél. : 450-687-5055, poste 226

Télécopieur : 450-687-8181

genevieve_paquet@videotron.ca